

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ FAUNIQUE

P. 2

10, 5 kg d'ivoires saisis 4 présumés trafiquants



Le Journal de

NOTRE ÉPOQUE

Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 187 du Vendredi 23 Octobre 2020



Message SBEE COVID-19

EXCELLENCE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION AU BÉNIN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

P-3

La Fondation Thierry Gandaho encourage les meilleurs



Entretien avec la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste sur la télévision nationale

Christhelle Houndonougbo
parle du parrainage et des
présidentielles de 2021

P.2

Assemblée Nationale

**59 députés ouvrent
la session
budgétaire**

P.6-7

Rentrée judiciaire 2020-2021 à la Cour suprême

P.3

Présence remarquable du Président DJOGBENOU

Développement et la création d'une nouvelle plateforme d'investissement mondiale

P.2

La MCC et Africa50 annoncent une collaboration stratégique

CORONAVIRUS

**Les obsèques du Révérend Prophète Ehoun
Xavier GBEDAYI encadrés**

P.3

LOLO

ANDOCHE
PRÊT À PORTER

ÉTÉ
2020

Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

(+229) 97 01 04 90

f Lolo Andoché

www.loloandoché.com



TENDANCES ACTUELLES

Les incohérences et incongruités de l'OFPPA au sujet de la suspension du Bénin de la liste des pays sûrs !

« Dans sa session du 29 septembre 2020, le conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPPA) a procédé au réexamen du bien-fondé de l'inscription de la République du Bénin sur la liste des pays considérés comme des pays d'origine sûrs au sens de l'article L. 722-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, établie par décision du 9 octobre 2015 ». Largement commenté, ce communiqué en date du 06 octobre 2020, facile d'accès sur le site officiel de l'OFPPA n'est pas une surprise. Elle étonne plutôt sur le fait que la décision ne soit prise que maintenant en ce que ce faisant l'OFPPA étale son manque de cohérence et donne par là, un peu d'occupation à ces Béninois qui travaillent contre la nationalité dont ils se prévalent pourtant. Cette décision a tardé à venir dans la mesure où tous les observateurs de la vie publique au Bénin se sont étonnés de ce que qu'une institution supposée sérieuse comme l'OFPPA puisse conseiller à l'Etat français de donner le statut de réfugié à un ressortissant d'un pays inscrit par la même institution, sur la liste des pays sûrs. La logique aurait été que la décision de retirer le Bénin de cette fameuse liste intervienne soit prise avant l'octroi du statut aux ressortissants du pays concerné. Mais la lecture de cette situation fait remarquer que l'OFPPA n'a pas été seulement incohérente. Sa décision est aussi incongrue et irrationnelle. D'abord parce que si les raisons spécifiques qui ont permis l'inscription du Bénin sur la liste des pays sûrs ont été rendues publiques, celles qui ont milité selon l'OFPPA au retrait du Bénin de la même liste ne le sont pas. En dehors donc des supputations et des paroles de personnes qui éprouvent du plaisir à voir leur pays mal loti, personne ne peut énoncer les mobiles qui justifient le retrait du Bénin de la liste. Et on s'étonne de ce black-out dans la mesure où l'OFPPA paraissait sérieuse. Cependant, cet effort d'entretenir le flou orchestré par l'OFPPA ne surprend guère. Il a été capable déjà et depuis plus d'un an de suggérer l'octroi du statut de réfugié à des Béninois notamment en la personne de Sébastien Ajavon, ressortissants de pays encore sûrs. Et quand on revisite les raisons pour lesquelles Sébastien Ajavon, réfugié tout frais, s'est retrouvé à Paris en fuyant la justice de son pays notamment pour trafic de drogue et crimes économiques, on se rend compte rapidement du dilemme de l'OFPPA qu'on voit mal justifier aisément l'octroi du statut de réfugié à un personnage aussi sulfureux que Ajavon. En définitive, il n'y a donc pas de raisons suffisantes au retrait du Bénin de la liste des pays sûrs sauf d'expliquer que l'OFPPA veut protéger un trafiquant de drogues et un criminel économique et de surcroît client du garde des sceaux français, avocat de son état. Malgré son caractère farfelu et détestable pour les raisons évoquées, cette décision a suffi pour des personnes qu'on croirait apatrides ou d'une autre nationalité et qui sont pourtant citoyens béninois. Intellectuellement, il est nécessaire de critiquer une décision prise par une instance comme l'OFPPA en faisant ressortir ses insuffisances aussi. Mais il est difficile de comprendre que des Béninois se réjouissent d'une décision même sans la lire parce que c'est un plaisir pour eux de voir leur pays condamné à l'international. Le problème du Bénin, ce n'est pas les autres. Le problème du Bénin est le Béninois lui-même un peu comme le disait déjà le général Kérékou qui dénonçait déjà les « intellectuels et cadres tarés » qui se comportent dans leur propre pays comme s'ils étaient à l'étranger » et qui au nom de l'opposition se réjouissent des condamnations du Bénin à l'international.

Walter Hougbo.



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBODE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène
Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)
Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Lutte contre la criminalité faunique

10, 5 kg d'ivoires saisis 4 présumés trafiquants arrêtés à Kandi

Les acteurs de lutte contre la criminalité faunique sont toujours aux aguets. Ils ont saisi à Kandi, au nord du Bénin des défenses provenant de deux éléphants et ont mis la main sur des présumés trafiquants.



Quatre (4) présumés trafiquants ont été arrêtés dans la ville de Kandi le samedi 17 octobre 2020 avec quatre (4) pointes d'ivoires d'éléphants pesant 10,5 kg. L'arrestation a été faite grâce au dynamisme des éléments

de la Police Républicaine de la localité, de l'Administration Forestière et de la Direction du Parc W. En effet, suite à des quadrillages pointus de terrain, cette équipe mixte avec la collaboration technique de AALF-Bénin a fait irruption sur les lieux et a saisi les produits. L'éléphant, on ne dira jamais assez est une espèce intégralement protégée et la vente de ses trophées est interdite par la loi 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin et de son texte d'application. Non seulement cela, le Bénin a ratifié la convention CITES pour la sauvegarde des animaux sauvages en danger critique d'extinction dont l'éléphant. C'est fort de cela que le conseil des Ministres du mercredi 23 septembre 2020 est revenu sur la nécessité de protéger les espèces concernées et a transmis à l'Assemblée Nationale pour examen et vote, le projet de loi portant protection et règles relatives au commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction. C'est la preuve que le gouvernement de la rupture accorde du

prix à la protection des espèces sauvages qui sont dans les Parcs de la Pendjari et du W. Au regard de cet engagement au plus haut niveau, on peut espérer qu'aucune tolérance ne sera accordée aux individus pris en flagrant délit à Kandi, dès que leur culpabilité sera prouvée. D'ailleurs, la loi 2002-16 du 18 octobre 2004 prévoit en ses articles 153 et 154, une amende de 100.000F à 800.000F Cfa et / ou un emprisonnement de 3 mois à 5 ans. Les complices sont punis comme les acteurs principaux et condamnés solidairement aux amendes, frais dommages-intérêts selon l'article 166 de la même loi. Le souhait est que les structures compétentes suivent ce dossier pour que ces individus répondent effectivement de leurs actes. Une fois encore, les acteurs de la lutte contre la criminalité faunique et AALF-Bénin du réseau EAGLE sont invités à resserrer leur rang pour accompagner le gouvernement dans ses actions de sauvegarde des espèces menacées d'extinction au Bénin et dans la sous-région.

Développement

La MCC et Africa50 annoncent une collaboration stratégique et la création d'une nouvelle plateforme d'investissement mondiale

WASHINGTON, le 21 octobre 2020 – La Millennium Challenge Corporation (MCC) et Africa50 ont signé un protocole d'entente en vue de la conception et du lancement du partenariat de développement Millennium Impact for Infrastructure Accelerator (MIIA). Il s'agit d'une plate-forme d'investissement mondiale qui vise à stimuler et attirer des investissements à impact en Afrique au moyen d'accords d'infrastructure finançables à impacts sociaux et économiques mesurables. Les investissements via MIIA concerneront des projets dans des secteurs tels que l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation, les transports, l'électricité et les télécommunications.

« La MCC et Africa50 ont tous deux fait la preuve d'un engagement institutionnel fort à mobiliser des capitaux pour des projets à fort impact en Afrique », a déclaré le directeur général de la MCC, Sean Cairncross. « Cette nouvelle collaboration permettra de tirer parti de nouvelles opportunités économiques sur le continent, et j'ai hâte de voir ce que notre travail ensemble permettra de réaliser. »

Le directeur général d'Africa50, Alain Ebobisse, a pour sa part déclaré : « Nous sommes ravis de nous associer à la MCC pour concevoir et lancer le MIIA. Cette initiative importante facilitera notre travail de conception de projets financièrement viables dans toute l'Afrique, avec un impact significatif sur le développement. Elle contribuera également à encourager le finan-

cement des infrastructures, l'un de nos principaux mandats. » Selon McKinsey, la demande mondiale annuelle en matière de développement des infrastructures est de 3,7 billions de dollars jusqu'en 2035, et les pays en développement devraient représenter environ les 2/3 de toutes les dépenses d'infrastructure. La Banque africaine de développement estime également les besoins de financement à 130 à 170 milliards de dollars par an en Afrique, et les besoins insatisfaits à 68 à 108 milliards de dollars. L'investissement à impact dans les infrastructures est limité, souvent en raison du manque de projets bancables et de la difficulté à mesurer l'impact des investissements sur le développement. Le MIIA aidera à surmonter ces défis grâce à des mécanismes tels qu'un processus de certification de l'impact social et environnemental des projets d'infrastructure, à des ressources pour préparer des projets bancables ayant un impact certifié, et à un cadre permettant d'apparier ces projets avec des investisseurs à impact susceptibles de mettre des capitaux à disposition.

Le MIIA sera lancée en Afrique conjointement avec Africa50 qui justifie d'une solide expérience en tant que promoteur de projets et investisseur, d'une connaissance approfondie de la région et d'une influence importante à l'intérieur de celle-ci. En fonction des résultats de ses premières activités en Afrique, le MIIA pourrait nouer des partenariats similaires en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est.

Le MIIA s'inscrit dans le cadre de la stratégie de financement mixte de la MCC qui vise à mobiliser des capitaux privés pour créer de meilleures opportunités et maximiser l'impact de projets qui stimulent la croissance économique et réduisent la pauvreté. La MCC est une agence gouvernementale américaine indépendante qui œuvre dans le monde entier avec les pays en développement les mieux gouvernés, en particulier au moyen de subventions qui leur permettent d'exploiter leur plein potentiel économique. Environ les deux tiers du portefeuille de l'agence se trouvent en Afrique. Africa50 est une plate-forme d'investissement dans les infrastructures qui contribue à la croissance de l'Afrique en concevant et finançant des projets financièrement viables, en catalysant des capitaux du secteur public et en mobilisant des financements du secteur privé, avec des rendements et un impact financiers différenciés. La base d'investisseurs d'Africa50 est actuellement composée de 28 pays africains, de la Banque africaine de développement, de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de Bank Al-Maghrib. Pour en savoir plus sur la MCC, veuillez consulter www.mcc.gov. Pour en savoir plus sur Africa50, veuillez consulter www.africa50.com.

Rentrée judiciaire 2020-2021

La Cour suprême effectue sa rentrée judiciaire en présence du Président DJOGBENOU



La Cour Suprême a solennellement effectué ce jeudi 22 octobre 2020 à Porto-Novo sa rentrée judiciaire 2020-2021 lors d'une cérémonie à laquelle a pris part le Président de la Cour constitutionnelle, le Professeur Joseph DJOGBENOU.

L'audience solennelle, qui marque ainsi le début de la nouvelle année judiciaire, a été placée sous le thème : « Le Magistrat et le politique : Comment concilier la confiance et l'indépendance ».

Quatre temps forts ont marqué ladite rentrée judiciaire

: les observations du Bâtonnier de l'ordre des Avocats, La réquisition du Procureur général près la Cour suprême, l'allocution de rentrée du Président de la Cour suprême, et le message du Représentant du Président de la République, le Garde des sceaux, Ministre de la Justice.

Le Président de la Cour suprême, Ousmane BATOKO a fait une évaluation des activités judiciaires de l'année 2019-2020, exposé les réalisations et les difficultés auxquelles son Institution est confrontée.

Installé depuis mardi 19 avril 2016 dans son fauteuil conformément au décret n°2016-40 du 10 mars 2016 consacrant le renouvellement de son mandat à la tête de la plus vieille institution judiciaire, Ousmane BATOKO

quittera ses fonctions en mars prochain. Le Représentant du Président de la République lui a d'ailleurs rendu un hommage dans ce cadre pour tout ce qu'il a fait pour le pays. Le Ministre de la Justice, Séverin QUENUM, agissant au nom du Président de la République a profité de cette tribune pour saluer le travail abattu par son prédécesseur, le Professeur Joseph DJOGBENOU à travers les réformes opérées dans le secteur judiciaire avant de prendre la tête de la Cour constitutionnelle.

AP/PCC



CORONAVIRUS

Les obsèques du Révérend Prophète Ehoun Xavier GBEDAYI encadrés

Suite au décès du Révérend Prophète de l'église du Christianisme céleste Ehoun Xavier GBEDAYI, le Comité en charge de l'organisation des obsèques a saisi le Gouvernement pour un encadrement de l'événement au regard de l'effectif qu'il drainera mais également en raison du contexte actuel marqué par la pandémie de Covid-19. A l'issue de la rencontre qui s'est déroulée entre les membres du Gouvernement présidée par le Ministre d'Etat Pascal Irénée KOUPAKI et les membres du Comité le mardi 20 octobre 2020 au Ministère de la santé, un communiqué conjoint a été élaboré. Lire l'intégralité du communiqué



Assemblée Nationale

59 députés ouvrent la session budgétaire

Mardi 20 octobre 2020. Vérification de la présence par la première secrétaire parlementaire. 59 députés en salle. Le quorum est largement atteint. La 2e session ordinaire de l'Assemblée Nationale

au titre de l'année 2020 peut donc s'ouvrir valablement conformément aux dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale et de la Constitution. Le Président Louis G. Vlavonou donne le coup du maillet qui lance trois

mois d'activités intenses pour doter le gouvernement béninois de son budget gestion 2021. Plusieurs autres sujets seront abordés au cours de cette session budgétaire. El-Hadj Affissou Anonrin

Suite à la page 6-7

Editorial

Le fauteuil de la Marina sera mis en jeu dans six mois. Mais, le réformateur de la République est droit dans ses bottes. Il ne fera pas la course dans les arènes populistes pour affoler le compteur des suffrages. Habitue à des mises en scène et à une théâtralisation à outrance de la gouvernance, la nation a plutôt découvert la dynamique d'un Président qui a fait la délicate option de réformes impopulaires avant le grand bain électoral.

Le risque d'être impopulaire va déboucher sur le droit d'être porté en triomphe et l'obligation de briger un nouveau mandat. L'interview accordée à Jeune Afrique confirme le charisme du Président. Au pouvoir depuis 2016, la légende du nouveau départ s'est déjà taillée une étoffe exceptionnelle.

Le choix de l'impopularité est devenu la clé de voûte de la rupture. Talon, l'homme des risques, a fini par prendre le contrôle des tourbillons dans sa navigation réformatrice. Le chef de l'Etat a, volontiers, choisi les chemins périlleux. Les courageuses réformes ont tôt fait de le mettre sur la braise. Un début de mandat compliqué où les fondations de la rupture ont exigé du président l'obstination dans les mesures impopulaires. Les réformes ont, certes, offert à l'opposition une arme de combat politique. Mais, à trop braquer les projecteurs sur le Président, cette opposition est restée sans imagination, laissant le héros de la rupture, trouver seul, la lumière dans l'impopularité.

Malgré les supposées vagues de l'impopularité, le navire de la rupture n'a pas chaviré. Et le capitaine qui n'a pas horreur de la tempête, semble maintenant sur la voie royale des starting-blocks. L'interview à Jeune Afrique a livré une vérité capitale : Talon a déjà avisé. Il ne reste que la sortie de la fumée blanche.

Candidat ou pas candidat ? Le risque de l'impopularité a abouti à une légitime logique de candidature. La présence du chef de l'Etat dans la compétition devient une exigence. Le bilan acquis dans l'apparente impopularité porte clairement des certitudes pour un second mandat.

Le risque de l'impopularité s'est définitivement révélé efficace pour la rupture. Talon devrait en récolter les dividendes dans les urnes. A l'opposé de son prédécesseur, roi du populisme asservi à la quête obsessionnelle de la popularité, le Boss de la Marina a démontré la force du pragmatisme dans l'impopularité.

Après la brillante interview dans Jeune Afrique, Talon, homme d'Etat, figure emblématique de la rupture, n'a pas à se soucier des réactions épidémiques de gens frappés de traumatisme depuis la passation de pouvoir en Avril 2016. L'avènement à la Marina de l'ennemi juré avait enfoncé l'ancien « dieu » dans la déprime.

L'idée d'un renouvellement de mandat en 2021 provoque le coup de sang du parrain de la Résistance, et engendre sans surprise, le flot de phrases incohérentes. Mais, le triomphe sanctionnera le risque de l'impopularité malgré les lamentations de l'ancien pivot du système obsolète de la vaine refondation.

Par Sulpice Oscar GBAGUIDI

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: « L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparpillées qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un événement éminemment politique.

« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »

Pour le cas béninois, elle n'a des sensquesielles'inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérénité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le process est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christhelle HOUNDONUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Réseaux sociaux, la télévision et les enfants

«...En dehors des heures passées au service, le reste est passé soit sur Facebook, ou WhatsApp, dans ces contextes, ils n'arrivent plus à observer leurs enfants, Ils n'arrivent plus à discuter avec eux...» observe **Simplice GOUDOU, Psychologue du Travail et des Organisations.**

Grâce aux réseaux sociaux, on découvre aujourd'hui certaines réalités qui choquent plus d'un. De ces réalités, les plus préoccupantes sont la dépravation et les dérapages observés chez les adolescents. Drogue, chicha, cigarettes, prostitution à haute dose sont devenus le quotidien de beaucoup d'adolescents. Quelle est la responsabilité des parents dans cette attitude irresponsable des adolescents. Que peut faire le parent pour éviter que l'adolescent ne dévie. Nous en parlons avec **Simplice GOUDOU, Psychologue du Travail et des Organisations. Administrateur en gestion des projets et Développement Local. Consultant-Formateur (Thérapie de couple et**

Merci à vous Madame pour cette opportunité que vous m'offrez d'aborder cette question de la jeunesse qui est une période de la confrontation aux inégalités sociales.

1. A quoi peut-on imputer cette attitude de laisser aller chez les adolescents

En général, on peut attribuer cela à la crise de la puberté qui amène le jeune dans sa curiosité à faire des découvertes. Certains jeunes reçoivent une éducation moins bonne et d'autres le font par suivisme : l'insouciance et la non prise de conscience aidant. On peut dire que, le fait que certains parents ne réagissent pas en voyant leurs enfants dans ces situations les encourage à continuer. Et certains parents vivent dans ces modèles de vie devant les enfants (des parents consomment même les chicha électroniques, d'autres fument devant leurs enfants ; et le pire, c'est que certaines filles sont même des commissionnaires pour leur papa, à l'endroit de leurs maîtresses).

2. Pensez-vous que les parents continuent de bien jouer leurs rôles d'éducateurs et de modèles

Bien de parents exercent leurs autorités et leurs responsabilités de manière convenable. En plein cœur de nos communes urbaines, on n'est pas étonné de retrouver encore des jeunes sages et exemplaires. Mais comme je le disais plus hauts, il y a des parents qui sont de moins en moins le prototype de cette sagesse à travers laquelle le jeune doit se mirer et lire les lettres de lumière d'une vie consciente. Certains parents le font mais malgré tout leurs efforts, les enfants sombrent dans la mauvaise voie avec les fréquenta-

tions non conseillées. D'autres parents ont démissionné et ne s'occupent plus du bien-être physique, mental, affectif, matériel, financier et spirituel de leur enfants. Des mères et des pères poussent le fruit de leur amour à la débauche. A la recherche permanente du gain ; on oublie l'essentiel. La désacralisation du mariage, la détérioration des conditions économiques et l'aggravation du niveau de pauvreté détournent davantage l'attention des parents vers la recherche de l'argent.

3. Les réseaux sociaux, la télévision ... Influencent négativement les enfants, que peut-on faire face à ça ?

La télévision n'influence pas forcément négativement, car il y a parfois des émissions éducatives. Mais malheureusement la plupart des enfants ne suivent pas et préfèrent des émissions de divertissement qui ne sont pas forcément adaptées à leurs âges. Comme les adolescents, certains parents sont très attachés aux réseaux sociaux. Les parents passent parfois plus de temps sur les réseaux sociaux qu'avec leurs enfants. Quand nous prenons les parents travailleurs ou fonctionnaires, la plupart d'entre eux sont émotionnellement absents. En dehors des heures passées au service, le reste est passé soit sur Facebook, ou WhatsApp. Dans ces contextes, ils n'arrivent plus à observer leurs enfants, Ils n'arrivent plus à discuter avec eux, c'est pourquoi l'adolescent se prend en charge lui-même malgré son immaturité. Ce qui explique les comportements déviants. Pour y remédier, il faut la présence des parents dans les instants télévisuels et discuter avec les enfants. Mettre des verrous non décodables sur les chaînes à caractère non éducatif.

4. Comment les parents doivent éduquer les enfants aujourd'hui ?

Comment éduquer son enfant aujourd'hui ? Il faut d'abord que chaque parent sache que son enfant est un livre ambulant dans lequel, on peut lire l'histoire de sa vie. L'éducation est un domaine d'étude et on ne finit jamais d'apprendre. Il faut être « une guidance » pour son enfant et maîtriser les différentes étapes de développement de la personnalité d'un homme. Le secret de cette méthode d'assistance aux enfants est l'écoute active et la communication non violente, pour comprendre ce qui se passe en eux. Devenir

leur ami, leur confident ; et être présent pour eux dans la joie et dans la tristesse. Il faut éduquer par l'exemple. Ex: Ne dites pas à votre enfant d'aller lire, commencez à lire avec lui pour lui donner le goût de la lecture. Il urge alors de suivre des formations ou participer à des ateliers sur la question. L'essor des réseaux sociaux aujourd'hui rend complexe l'éducation des enfants.

5. Il est très difficile pour les parents de faire appel à un psychologue même quand ils remarquent que l'enfant a vraiment besoin d'aide. En tant que psychologue expliquez-le bien fondé d'un suivi aux parents. Cette demande ou question

me fait sourire, car l'homme est un tout. La prise en charge psychologique, affective, émotionnelle restent en Afrique le parent pauvre des soins qu'il faut prodiguer à un homme, et le Psychologue en est le spécialiste. Le « Psukhè » est immatériel et notre culture a plus foi aux gris-gris, marabout, ou à la prière. Je ne rejette pas l'aspect culturel, culturel et religieux qui est très important dans la prise en charge. Il faut comprendre que la prise en charge d'un jeune ; d'un enfant, et même d'un adulte, doit être systématique, holistique. Si une partie des capitaux humains manque à être renforcé, c'est l'homme intégral qui en souffre. La thé-

rapie de couple ou de famille permet à chacun de se découvrir et de redécouvrir l'autre pour son bonheur. La mission du psychologue, est d'amener chacun à se connaître, à connaître l'autre, afin que la vie à la maison soit harmonieuse et reflète la cohésion. Il ne sert à rien d'acheter des médicaments pour des problèmes psychologiques. Quand l'état émotionnel prend un coup, les belles maisons, les voitures et tout ce qui donne l'apparence de bonheur sont inutiles.

Entrevue réalisée par KarimathFoumilayo LAWANI.

Présidente de l'ONG Eduquons Autrement.

Santé des nouveaux nés : «Lorsque la rhinite allergique est négligée cela peut entraîner à long terme un asthme du nourrisson » dicit Aitchéhou Romuald BOTHON, médecin Lieutenant-Colonel, pédiatre des armées

Aujourd'hui on remarque que beaucoup de nouveaux nés font des rhinites allergiques (tout le temps enrhumé). Qu'est-ce qu'une rhinite allergique, les causes, symptômes, les complications aux quelles les parents peuvent faire face. Le Médecin Lieutenant-Colonel Aitchéhou Romuald BOTHON, pédiatre des armées nous en parle. 1-Qu'est ce que la rhinite allergique

La rhinite allergique est un ensemble de manifestations de la fonction des narines provoquant une inflammation de la muqueuse nasale du fait que ses bébés soient exposés à différents corps étrangers qu'on appelle en langage médical les allergènes tels que les poussières, les acariens, les talcs, les pollens, les odeurs de parfum, l'air pollué et parfois les fumées de feu ou des anti moustiques spirale et même les anti moustiques qu'on vaporise.

2- Quels sont les facteurs favorisant la survenue de la rhinite allergique chez le nouveau né ? Les facteurs favorisant sont dans un premier temps que le nouveau né possède une muqueuse nasale fragile. Pendant la grossesse son nez n'était pas exposé à ces allergènes A sa naissance il entre en contact avec ses corps étrangers en respirant et déclenche la plupart du temps la rhinite pendant son premier mois de vie. Cela est d'autant plus rapide que le nouveau né arrive dans une période de changement de climat dans laquelle nous sommes actuellement.

3- Quels sont les symptômes de la rhinite allergique Les symptômes chez le bébé sont Dans un premier temps c'est de petits éternuements parfois même quelques heures après la naissance et on entend les parents dire qu'il ressort l'eau qu'il a avalé. J'en ris parce que je sais que c'est déjà les produits qu'on utilise pour faire les soins au bébé qui ont irrité son nez Après suit l'écoulement nasale si vous êtes chanceux parce que chez les bébés les sécrétions vont dans l'arrière de la gorge parce que celui ci ne sait pas se moucher ni cracher Il s'en suit un bruit de ronronnement pendant le sommeil et puis aussi en éveil Le signe de gravité est la difficulté à respirer ou le sifflement pendant la respiration. 4- A quel moment le parent doit chercher à faire consulter son nouveau né par un spécialiste ? Si vous remarquez que la respiration de l'enfant fait plus de bruits que d'habitude ou si le sifflement s'installe. Si vous voyez que le bébé refuse de manger parce qu'on ne peut jamais respirer par la bouche pendant qu'on mange. Le réflexe de survie fait que le bébé choisit la respiration pour rester en vie donc refuse de téter puisque son nez étant bouché alors il se sert de sa bouche pour survivre Il y a un signe qui est commun aux adultes et aux enfants que je prends pour taquiner les parents c'est que le bébé dort moins bien à l'instar de l'adulte un bébé souffrant d'une rhinite ne dort pas. 5- En parlant de spécialiste faut-il

voir un allergologue ou un ORL ? Il faut voir simplement un pédiatre car tous les spécialistes aussi allergologues pédiatre que ORL sont utilisés pour la prise en charge. 6- Lorsque que la rhinite allergique est négligée, elle peut causer des complications ? Lorsque la rhinite allergique est négligée cela peut entraîner à long terme un asthme du nourrisson nécessitant un long traitement ou encore une hypertrophie des végétations adénoïdes des fosses nasales accompagné souvent d'une hypertrophie des amygdales. 8- Quelles sont les bonnes habitudes que les parents de bébés allergiques doivent avoir pour éviter les crises répétitives ? Dans un premier temps c'est éviter les allergènes sus cités surtout les poudres, les mosquitos les bombes vaporisateurs anti moustiques, les parfums, eau de Cologne, les ventilateurs, et parfois la climatisation qui est un nid à allergènes. Et bien entendu les poudres ou talcs de bébé Prendre aussi l'habitude de bien faire les lavages dès les premiers signes. 9- Les rhinites allergiques sont-elles des signes précurseurs d'asthme ou sinusite quand l'enfant grandit ? Bien sûr que si donc les prendre en charge très tôt pour donner une chance au nourrisson et grand enfant de demain. Merci

Docteur Entrevue réalisée par KarimathFoumilayo LAWANI. Présidente de l'ONG Eduquons Autrement.

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. ns des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin. Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics. Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises. Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct " ou d'un " direct ", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse. Déclaration des droits Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, oeuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Ouverture de la 2e session ordinaire de l'Assemblée Nationale

57 minutes de discours structurée (De grandes annonces et un appel au travailleurs)

Lire l'intégralité ci-dessous

Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;
Monsieur le Président de la Cour Suprême ;
Madame la Présidente de la Haute Cour de Justice ;
Monsieur le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
Monsieur le Président du Conseil Économique et Social ;
Monsieur le représentant du gouvernement ;
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale et de la Conférence des Présidents ;
Honorables députés à l'Assemblée Nationale et chers collègues ;
Monsieur le Médiateur de la République ;
Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs.

Je voudrais, avant tout propos, vous dire ma satisfaction et mon grand plaisir de vous accueillir à la présente cérémonie d'ouverture solennelle de la deuxième session ordinaire de l'année 2020.

Nous voici de retour à l'hémicycle, après une courte durée de repos qui nest en réalité qu'un temps de pause, puisque définitive, le député en tant que représentant du peuple na pas de temps de repos, les activités de terrain obligent.

Cette session ouvre comme la précédente, dans une simplicité inhabituelle. Cest pourquoi, je voudrais avant tout proposer, présenter mes sincères regrets à nos invités de marque habituels qui nous ont de tout temps honorés de leur présence en de pareilles occasions mais qui, pour des raisons liées au contexte pandémique actuel, nont pu être associés à la présente cérémonie.

Mon allocution abordera les points suivants :
le vote des lois ;
le contrôle de l'action gouvernementale ;
la reddition des comptes ;
le budget ;
la pandémie du coronavirus ;
l'appel à la paix ;
l'appel aux travailleurs.

LA FONCTION LEGISLATIVE

Distingués invités,
Chers collègues députés,

Nos vacances ont été de courte durée parce qu'en dehors de la première session ordinaire de l'année qui généralement s'étale sur trois mois, l'Assemblée nationale a enregistré cinq autres (05) sessions extraordinaires au cours desquelles importants dossiers ont été examinés. Au total, vingt-trois (23) lois ont été adoptées au nombre desquelles je voudrais mentionner quelques-unes jugées importantes :

la loi n° 2020 - 08 portant modernisation de la justice ;
la loi n° 2020 - 09 portant création, mission, organisation et fonctionnement du Haut-commissariat à la prévention de la corruption en République du Bénin ;
la loi n° 2020 - 13 portant interprétation et complétant la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral ;
la loi n° 2020 - 14 modifiant et complétant la loi n° 2017 - 41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine ;
la loi n° 2020 - 15 modifiant et complétant la loi n° 90-016 portant création des Forces armées béninoises ;
la loi n° 2020 - 16 portant statut spécial, des personnels de la Police républicaine ;
la loi n° 2020-17 portant statut spécial des fonctionnaires de la Douane ;
la loi n° 2020-18 portant statut spécial des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasses ;
la loi n° 2020-19 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité béninoise ;
la loi n° 2020-20 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
la loi n° 2020-23 modifiant la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2016-15 du 08 juillet 2016 et modifiant et complétant la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin ;
la loi n° 2020-24 portant création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin ;
la loi n° 2020-25 portant modification de la loi n° 2018-17 du 25 juillet 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en République

du Bénin ;

la loi n° 2020-26 portant révision de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin ;

la loi n° 2020-27 portant modification de la loi n° 2019-05 du 18 juin 2020 portant organisation du secret de la défense nationale en République du Bénin.

L'empressement avec lequel ces lois relatives à l'organisation de certaines institutions ont été votées, découle de l'amour que nous, représentants du peuple avons pour nos mandants. En effet, il y a un amour dit élicite qui consiste dans les actes procédant directement de la vertu de charité envers les personnes et les peuples. Il y a également un amour impéré : ces actes de charité qui poussent à créer des institutions plus saines, des réglementations plus justes, des structures plus solidaires. Ainsi, « l'engagement tendant à organiser et à structurer la société de façon à ce que le prochain nait pas à se trouver dans la misère est un acte de charité tout aussi indispensable ». Cest de la charité que d'accompagner une personne qui souffre, et cest également de la charité tout ce qu'on réalise, même sans être directement en contact avec cette personne, pour changer les conditions sociales qui sont à la base de sa souffrance. Si quelqu'un aide une personne âgée à traverser une rivière, cest de la charité exquise, mais le dirigeant politique lui construit un pont, et cest aussi de la charité. Si quelqu'un aide les autres en leur donnant de la nourriture, cest de la charité mais l'homme politique qui crée pour lui un poste de travail exerce un genre très élevé de charité qui ennoblit son action politique.

En dehors de cette masse d'activités, l'Assemblée nationale sest donnée un ordre du jour achalandé d'importants et urgents dossiers les uns que les autres, quelle se doit d'examiner au cours de cette session et au nombre desquels il me plaît de citer quelques-uns notamment :

le projet de loi portant autorisation de ratification, du Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires adopté, le 07 juillet 2017 à New York et signé par le Bénin, le 26 septembre 2018 ;

le projet de loi portant autorisation de ratification, de la Convention portant création de l'Alliance pour le Bio digesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre, adoptée à Ouagadougou, le 04 octobre 2018 ;

le projet de loi portant code de nationalité béninoise ;
le projet de loi portant statut du barreau de la République du Bénin ;

le projet de loi portant loi organique sur le Conseil Économique et Social ;

le projet de loi portant statut des magistrats de la Cour suprême ;

le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin ;

le projet de loi relative à l'octroi de pension et autres avantages aux anciens Présidents des Institutions prévues par la Constitution ;

le projet de loi portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
le projet de loi sur la biosécurité en République du Bénin ;

le projet de loi organique sur la Cour des Comptes ;

le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 2018-18 du 12 juillet 2018 portant régime juridique de bail à usage domestique en République du Bénin ;

le projet de loi fixant le cadre général de gestion des projets d'investissement public ;

le projet de loi portant définition et répression de l'usure en République du Bénin ;

le projet de loi relative à l'insertion et à la réinsertion professionnelles des allocataires de bourses, d'études et stages ;

le projet de loi portant régime financier des collectivités territoriales en République du Bénin ;

le projet de loi portant protection de la santé des personnes en République du Bénin ;

le projet de loi portant conditions de création, mission, organisation et fonctionnement des organisations interprofessionnelles agricoles en République du Bénin ;

le projet de loi relative au taux d'intérêt légal en République du Bénin ;

la proposition de loi portant hygiène publique en République du Bénin ;

la proposition de loi portant gestion des produits chimiques et de leurs déchets en République du Bénin ;

la proposition de loi sur les cérémonies ruineuses ;

la proposition de loi portant obligation de souscription d'assurance par tout utilisateur d'un véhicule terrestre à moteur en République du Bénin ;

la proposition de loi modifiant et complétant la loi n° 2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction ;

la proposition de loi modifiant et complétant la loi n° 92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, etc.

Mesdames et Messieurs,

Ces efforts remarquables et sans répit confirment une fois encore la qualité d'un parlement résolu à relever le défi qu'il s'est fixé, celui d'un parlement de développement au service de la population béninoise.

C'est le lieu de remercier et de féliciter chaleureusement mes collègues députés, pour l'endurance et les efforts dont ils ont fait montre quotidiennement dans l'accomplissement de leur devoir constitutionnel et citoyen.

L'engagement de la huitième législature d'opérer d'importantes réformes au sein de l'institution s'est poursuivi au cours de la précédente session avec l'adoption de la Résolution n° 2020-01 du 14 juillet 2020 portant révision du Règlement intérieur et qui a pour conséquence immédiate, la mise en place au sein du Secrétariat général administratif d'une Direction des services de l'information et de la communication et d'une Cellule d'audit interne rattaché directement au Président avec les démembrements que ces nouvelles structures impliquent.

Notre souci permanent est de rationaliser les ressources de l'Assemblée nationale à travers une gestion optimale et transparente des deniers publics que le gouvernement met à notre disposition.

II- LE CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Si nous nous référons à la dernière publication de Afize D. ADAMON, « LE PARLEMENT BENINOIS EN MOUVEMENT » Vie et uvre de la septième législature (2015-2019) éd de novembre 2019 de la fondation FRIEDRICH EBERT, de la page 360 à 362 où le premier vice-président lors de la présentation de vux au Président de l'Assemblée nationale Me Adrien HOUNGBEDJI déclarait :

« sur le plan du contrôle de l'action gouvernementale qui constitue l'autre volet de notre mission constitutionnelle, 105 questions orales avec débats ont été formulées à l'endroit du gouvernement dont seulement 26 ont été examinées ; sur les 05 questions orales sans débat, une seule a été examinée. S'agissant des questions écrites, Monsieur le Président, nous en avons déposées 27, seulement 06 ont reçu une réponse et 21 réponses sont encore attendues de la part du Gouvernement. Enfin, 20 questions d'actualité ont été examinées sur les 42 formulées par les Honorables Députés. »

« Au total, 179 questions ont été adressées au gouvernement, mais malheureusement seules 53 ont obtenu une suite favorable. Il est donc aisé de constater que le contrôle de l'action gouvernementale reste le maillon faible de notre législature. Cela enfreint à l'une des missions fondamentales de notre institution parlementaire. Le contrôle de l'action du gouvernement par le Parlement est l'un des outils essentiels, pierre angulaire de la démocratie. Il permet de rendre l'exécutif redevable de ses actions et d'assurer l'application efficace des politiques publiques autant qu'il est un indicateur de la bonne gouvernance. C'est à travers son exercice que le Parlement garantit l'équilibre des pouvoirs et affirme son rôle de défenseur des intérêts du peuple. »

« Sur ce chapitre, je note que votre volonté plusieurs fois rappelée, les alertes données dans mon discours de vux de 2017 et 2018 à cette même tribune n'ont pas permis d'inverser la tendance. En effet, sur dix-sept (17) questions d'actualité enregistrées en 2018, quatre (4) seulement ont été examinées. Aucune question orale avec débat n'a été examinée sur dix-neuf (19) enregistrées. Et plus grave, de novembre 2016 à ce jour, aucune question écrite n'a reçu de réponses de la part du Gouvernement. »

« Beaucoup d'efforts restent donc à faire. Et comme vous aimez à nous le répéter, Monsieur le Président, l'objectif majeur de la septième législature est de redorer l'image de l'Assemblée nationale en faisant en sorte que, par la qualité et le sérieux de notre travail, nous puissions efficacement accompagner les efforts chaque jour renouvelés de notre

peuple pour son développement, économique et social. »

« Monsieur le Président, au regard du calendrier électoral, le calendrier de renouvellement de l'Assemblée nationale, je note avec tristesse qu'il ne sera peut-être pas possible d'espérer que nous pourrions mettre à profit le peu de temps qu'il nous reste, pour corriger un tant soit peu cet état de chose. » En réponse, le président Adrien HOUNGBEDJI reconnaît tout ce qui a été dit par son plus proche collaborateur, il promet de mettre tout en uvre pour inverser la tendance. Puis, il rappelle avoir organisé en novembre 2016 une rencontre avec les membres de la conférence des présidents de l'institution parlementaire pour réfléchir sur la question. La réunion avait retenu que soient consacrées aux travaux de contrôle de l'action gouvernementale, les journées de mardi et de jeudi de chaque semaine. Ce qui devrait permettre d'améliorer les choses. Malheureusement, tout est resté tel. Il invite la prochaine législature à s'y mettre pour relever ce chantier. »

Cest dire que le mal dont nous souffrons et que nous dénonçons à suffisance vient de loin et nest pas une spécificité de la huitième législature.

Mais voilà, nous y sommes et notre riche parcours au sein de l'institution parlementaire devrait nous préparer à recevoir ce témoin de la course de relais dans le domaine du contrôle de l'action gouvernementale, mais en réalité, notre embarras se situe au niveau de la difficulté à établir des priorités lorsque tout semble urgent.

Ne faudrait-il pas dépasser les méthodes fondées sur les débats en plénière autour des questions orales, débats qui n'apportent aucune valeur ajoutée à la transformation sociale dont nous rêvons tous ?

Et lorsque la course de relais doit se poursuivre sur un terrain plein d'aspérités sans égard aux sinuosités des questions de gestion, que faut-il faire ?

Contrôler l'action de l'exécutif, cest bien ! Mais ne dit-on pas que si la cour du mouton est sale, il ne revient pas au cochon de le lui dire ? Comment gérons-nous au parlement les ressources mises à notre disposition ?

Nous avons pour mission constitutionnelle le contrôle de l'action gouvernementale. Certes ! Ceci sentend que nous devons montrer l'exemple et balayer d'abord devant notre porte. Cest dans cet esprit, que j'ai mis en place au sein du Secrétariat général administratif, des commissions ad hoc qui ont eu pour mission d'investiguer et de contrôler la gestion financière de l'Assemblée nationale, gestion 2019 ; de certaines organisations à savoir : l'Association nationale des anciens parlementaires du Bénin (ASNAP), la Mutuelle du Personnel de l'Assemblée nationale (MUPAN) et le Réseau des Journalistes accrédités au Parlement (REJAP).

Ces différentes commissions ont déposé leurs rapports avec des recommandations pertinentes dont la mise en uvre méthodique avec esprit de suite permettra d'établir un accord-cadre de collaboration entre chacune de ces organisations et l'Assemblée nationale et d'assainir de manière substantielle, la gestion des fonds publics mis à leur disposition.

Dans le même registre, je voudrais préciser que, des actions sont en cours pour assainir le paysage médiatique au sein de notre institution, à travers des règles qui définissent de façon claire, le nouveau partenariat entre les promoteurs des médias et l'Assemblée nationale.

Mesdames et Messieurs,

Le diagnostic des freins à la bonne gestion des matières dans notre administration, a révélé que les cadres parlementaires doivent être formés afin de s'approprier les techniques efficaces pour relever le défi d'une gestion saine, rationnelle et normative du patrimoine non financier de l'Assemblée nationale.

Cest dans ce cadre qu'il a été organisé du 22 au 23 septembre 2020 à l'hôtel « les résidences Céline » de Kétou, un séminaire sur la gestion du patrimoine non financier de l'Assemblée nationale.

Ce séminaire vise à renforcer les capacités techniques des fonctionnaires chargés de la tenue de la comptabilité des matières en vue de sécuriser et d'assainir la gestion des biens mobiliers et immobiliers du patrimoine de l'Assemblée nationale.

Au terme des travaux de cet atelier, des pistes de réformes qu'il faudra très vite traduire dans la réalité se sont dégagées. Il s'agit notamment de l'internalisation du cadre juridique de la comptabilité des matières et la mise en uvre des outils de gestion du patrimoine non financier de l'Assemblée natio-

Ouverture de la 2e session ordinaire de l'Assemblée Nationale

57 minutes de discours structurée

nale.

Chers Collègues, ce qui précède ne signifie nullement que nous renonçons aux méthodes classiques préconisées par la loi fondamentale dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale ; bien au contraire, pendant cette période, l'Assemblée nationale aura donc droit aux réponses des questions posées au Gouvernement et qui sont en attente ainsi que celles qui seront certainement posées par les parlementaires sous toutes les formes prévues par notre Règlement intérieur.

Je sais pouvoir compter sur votre sens du devoir chers Collègues, pour que les interrogations et doléances recueillies pendant les vacances parlementaires au contact de nos mandants, fassent l'objet de questions, voire d'interpellations du Gouvernement afin de donner de la matière et de la visibilité à ce volet de notre mission constitutionnelle perçue parfois comme un talon d'Achille en raison de l'immobilisme qui semble gagner notre législature en la matière. Comme j'ai eu à le dire à plusieurs occasions déjà, les commissions permanentes notamment celle des finances et des échanges devaient investir plus dans la mission de contrôle des entreprises publiques et sociétés d'Etat pour mieux apprécier leur gestion.

C'est le lieu d'inviter à nouveau ces commissions à faire usage du pouvoir d'information ou de enquête que leur confère notre Règlement intérieur en son article 36 afin de permettre à l'Assemblée nationale d'exercer, à travers les rapports qu'elles produiront, un contrôle sur la politique du Gouvernement.

C'est le lieu et le moment de remercier sincèrement et particulièrement le président de la commission des finances et des échanges, l'honorable GBENONCHI Gérard qui, saisissant la perche que nous lui avons tendue, nous a adressé une feuille de route dans le cadre des missions dévolues à sa commission relative au contrôle des Entreprises publiques et semi-publiques. C'est aussi le moment de remercier le Président de la commission de défense et de la sécurité, l'honorable GBADAMASSI Rachidi, qui, dans le cadre des missions dévolues à sa commission a initié un projet de tournée dans les centres d'incarcération. Cependant, je souhaiterais que cette mission soit menée de façon conjointe avec la commission en charge des droits de l'homme.

III- LA FONCTION DE REPRESENTATION

Distingués invités,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Du 28 septembre au 1er octobre dernier, j'ai effectué dans le Nord-est du Bénin une mission parlementaire de solidarité dans les zones frappées par la montée des eaux du fleuve Niger. Les dégâts constatés sur place sont énormes et partent des pertes en vies humaines à la dévastation des hectares de cultures vivrières en passant par la dégradation des infrastructures routières, coupant une bonne partie des populations sinistrées du reste du Bénin notamment celles de la Commune de Karimama.

Au-delà de l'émotion suscitée par les dégâts constatés par la délégation parlementaire, j'estime que cette situation dramatique nécessite des actions urgentes à deux niveaux pour soulager les peines des populations en détresse.

A court terme, nous pouvons, en nous fondant sur nos prérogatives constitutionnelles, interroger le Gouvernement sur les mesures qu'il a prises pour soulager ces populations et utiliser notre droit d'amendement de la loi de finances pour faire des propositions dans le sens d'une amélioration des souffrances des populations affectées par le drame. Avec l'appui du Gouvernement, nous pouvons donc proposer des mesures dans le budget de 2021 pour prévenir, voire résoudre à court terme les problèmes auxquels les populations du bassin du fleuve Niger sont confrontées.

Dans le moyen et long termes, il faudra travailler à la réhabilitation de la route Guéné-Karimama longue de 45 kilomètres et à la construction de digues pour retenir et exploiter à des fins agropastorales l'importante quantité d'eau que le fleuve Niger et ses affluents déversent sur le Bénin. C'est le rôle du Parlement de travailler en collaboration avec le Gouvernement pour trouver des solutions aux problèmes que la délégation que j'ai conduite a pu constater sur le terrain lors de cette mission parlementaire. C'est aussi en mettant en oeuvre ces suggestions que les populations du bassin du Niger se sentiront aussi concernées par ce qui se fait au Bénin.

Néanmoins, il va falloir renouer avec les auditions publiques d'une part et l'activité initiée à la quatrième législature par notre doyen, l'honorable BIO BIGOU Léon, intitulé le «

député sur le chemin du village » d'autre part.

IV- LE VOTE DU BUDGET

Distingués invités,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Cette deuxième session ordinaire sera consacrée principalement à l'étude du budget général de l'Etat, exercice 2021.

La loi de finances, ou plus exactement, le budget général de l'Etat qui en émane, consiste à donner au Gouvernement les moyens et l'instrument qui lui permettront de mettre en oeuvre sa politique de développement et de réaliser ses ambitions pour le mieux-être de la nation. Ce sera encore un moment d'intenses activités pour nous les parlementaires avec des échanges et des arbitrages au profit des différentes franges de notre société.

Ce budget sera tributaire des chocs exogènes, notamment les effets pervers de la pandémie COVID-19.

V-LA PANDEMIE DU CORONAVIRUS

Comme vous le savez, la crise sanitaire exceptionnelle et inédite qui frappe le monde de plein fouet et plonge l'économie planétaire dans une récession sans précédent n'a pas épargné notre pays qui, depuis mars 2020, continue de faire face à ses conséquences tant sur les plans humain et social que politique. Je voudrais à cet effet présenter toute ma compassion ainsi que celle de la représentation nationale aux victimes de cette pandémie ainsi qu'aux familles ayant perdu des êtres chers du fait de ce fléau. L'Assemblée nationale partage leur douleur et se tient à leurs côtés en ces temps difficiles. De même, je voudrais saluer du haut de cette tribune, le courage de l'ensemble du corps médical qui est déployé en première ligne pour faire face au virus.

Ce fléau a provoqué des perturbations sociales et économiques dans notre pays. En effet, une chute de la croissance est à craindre du fait de la baisse des échanges commerciaux et des investissements directs étrangers. De même, les conséquences sur les revenus des populations pourraient, si l'on n'y prend garde, saper les avancées enregistrées ces dernières années en matière de développement et de progrès sur le sentier des ODD.

C'est pourquoi, je salue le plan de riposte et les mesures prises par le gouvernement en vue d'atténuer les effets socio-économiques de la COVID-19 sur les entreprises, les artisans, les pauvres et extrêmes pauvres, sans oublier les acteurs de certains métiers du secteur informel.

Je voudrais toutefois rappeler à tous que la nature de ce virus nécessite que chaque individu fasse preuve de la même détermination et du même sacrifice que les agents de santé et les dirigeants politiques, afin de mettre en place les mesures qui permettront d'enrayer la pandémie car, c'est de l'engagement de chacun d'entre nous que dépendra la santé de tous. Je lance donc un vibrant appel aux populations et les invite à adopter les comportements qui permettent d'éviter la progression de la contamination. Cela passe par le respect strict des gestes barrières que tout le monde connaît désormais et dont les principaux sont : la distanciation physique ou sociale, le lavage régulier des mains, le port du masque, etc. Mais au-delà de ces recommandations déjà trop entendues, devons-nous rester sur place, statique à pleurer sur le lait renversé ? Attendant l'intervention d'un vaccin qui tarde à venir ?

Quelles leçons en tirer pour aujourd'hui et pour demain ? Une tragédie mondiale comme la pandémie de Covid-19 a réveillé un moment la conscience que nous constituons une communauté mondiale qui navigue dans le même bateau, où le mal de l'un porte préjudice à tout le monde. Nous nous sommes rappelés que personne ne se sauve tout seul, qu'il n'est possible de se sauver qu'ensemble. C'est dire que « cette tempête démasque notre vulnérabilité et révèle ces sécurités fausses et superflues avec lesquelles nous avons construit nos agendas, nos projets, nos habitudes et priorités. À la faveur de la tempête, est tombé le maquillage des stéréotypes avec lequel nous cachions nos ego toujours pré-occupés de leur image ; et reste manifeste, encore une fois, cette appartenance commune, à laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire. Le monde a inexorablement progressé vers une économie qui, en se servant des progrès technologiques, a essayé de réduire les coûts humains, et certains ont prétendu nous faire croire que le libre marché suffisait à tout garantir. Mais le coup dur et inattendu de cette pandémie hors de contrôle a forcé à penser aux êtres humains, à tous, plutôt qu'aux bénéfices de certains. Aujourd'hui, nous pou-

vons reconnaître que « nous nous sommes nourris de rêves de splendeur et de grandeur, et nous avons fini par manger distraction, fermeture et solitude. Nous nous sommes gavés de connexions et nous avons perdu le goût de la fraternité. Nous avons cherché le résultat rapide et sûr, et nous nous retrouvons opprimés par l'impatience et l'anxiété. Prisonniers de la virtualité, nous avons perdu le goût et la saveur du réel ». La douleur, l'incertitude, la peur et la conscience des limites de chacun, que la pandémie a suscitées, appellent à repenser nos modes de vie, nos relations, l'organisation de nos sociétés et surtout le sens de notre existence. Si tout est connecté, il est difficile de penser que cette catastrophe mondiale nait aucune relation avec notre façon d'affronter la réalité, en prétendant que nous sommes les maîtres absolus de nos vies et de tout ce qui existe. Je ne veux pas dire qu'il s'agit d'une sorte de punition divine. Il ne suffirait pas non plus d'affirmer que les dommages causés à la nature finissent par se venger de nos abus. C'est la réalité même qui gémit et se rebelle. Mais nous oublions vite les leçons de l'histoire, « maîtresse de vie ». Après la crise sanitaire, la pire réaction serait de nous enfoncer davantage dans une fièvre consumériste et dans de nouvelles formes d'auto-préservation égoïste. Plaise au ciel qu'en fin de compte il n'y ait pas les autres, mais plutôt un nous ! Plaise au ciel que ce ne soit pas un autre épisode grave de l'histoire dont nous n'aurons pas su tirer leçon ! Plaise au ciel que nous n'oublions pas les personnes âgées décédées par manque de respirateurs, en partie comme conséquence du démantèlement, année après année, des systèmes de santé ! Plaise au ciel que tant de souffrances ne soient pas inutiles, que nous fassions un pas vers un nouveau mode de vie et découvriions définitivement que nous avons besoin les uns des autres et que nous avons des dettes les uns envers les autres, afin que l'humanité renaisse avec tous les visages, toutes les mains et toutes les voix au-delà des frontières que nous avons créées ! Si nous ne parvenons pas à retrouver la passion partagée pour une communauté d'appartenance et de solidarité à laquelle nous consacrerons du temps, des efforts et des biens, l'illusion collective qui nous berce tombera de manière déplorable et laissera beaucoup de personnes en proie à la nausée et au vide. En outre, il ne faudrait pas naïvement ignorer que l'obsession d'un style de vie consumériste ne pourra que provoquer violence et destruction réciproque ». Le sauve qui peut deviendra vite tous contre tous, et ceci sera pire qu'une pandémie.

VI- LAPPEL A LA PAIX

Distingués invités,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Outre l'abnégation et le patriotisme dont les députés de la 8e législature font déjà et feront davantage preuve face à cet agenda assez dense, je voudrais inviter la classe politique béninoise à redoubler d'attention, de courage et de lucidité face à l'environnement socio-politique actuel de notre pays et aux défis qui l'attendent.

En effet, le Bénin vient de sortir des élections communales et municipales qui se sont convenablement déroulées grâce à notre génie et à l'esprit de tolérance qui a toujours caractérisé notre peuple que je salue au passage. Mais plus encore, l'élection présidentielle de 2021 pointe déjà à l'horizon. Je n'en veux pour preuve que la fièvre électorale qui monte et qui a été très tôt recadrée par la Haute Autorité de l'Etat, ce qui dénote d'une grandeur d'esprit et de maturité du béninois.

Nous sommes tous témoins des tumultes électoraux qui ont cours actuellement dans les pays de la sous-région. C'est fort de cela que j'en appelle à la vigilance, à l'écoute et à la tolérance de la classe politique béninoise tout entière.

Au Bénin, le contexte n'est pas le même. Certaines personnes vont jusqu'à y faire des rapprochements ou inventer certaines similitudes fantaisistes. Nous n'avons pas dans notre pays un problème de 3e mandat ni de révision opportuniste de la constitution qui du reste, est allée très loin dans ses dispositions en proclamant haut et fort que « en aucun cas, nul de sa vie, ne peut exercer plus de deux mandats de Président de la République ».

C'est pourquoi, je voudrais saisir cette occasion pour lancer un appel à la paix, à la concorde et à l'unité nationale. Nous devons tous être plus déterminés à œuvrer pour l'enracinement de la paix étant donné que les défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté demandent, en particulier de la part des États faibles comme les nôtres, une stabilité politique fondée sur la démocratie.

Et vous convenez donc avec moi que la démocratie ne se

manifeste pas en dehors de son cadre réglementaire. Nous devons tous absolument tirer les leçons de notre douloureux passé et bâtir un avenir démocratique meilleur pour nous-mêmes et, surtout, pour les générations futures.

C'est à cette seule condition que nous pourrions œuvrer pour l'unité spirituelle et physique que nous partageons tous avec cette patrie commune le Bénin, laquelle unité explique l'intensité de la douleur que nous avons tous portée dans nos curs lorsque nous avons vu notre pays basculer dans la violence dans un passé très récent.

Nos actions quotidiennes en tant que fils du Bénin, doivent démontrer que nous sommes intimement attachés à la terre de ce beau pays et nous ne devons poser aucun acte de nature à compromettre la paix.

VII- L'APPEL AUX TRAVAILLEURS

Distingués invités,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

La présente rentrée parlementaire intervient seulement quelques jours après le démarrage de la rentrée des classes pour le compte de l'année scolaire 2020-2021. Cette rentrée scolaire marquée déjà par des contraintes exceptionnelles imposées par la pandémie du Coronavirus se trouve être vouée à quelques grognes corporatistes nourries par les ambitieuses réformes du gouvernement en vue de la modernisation et l'efficacité de notre système éducatif. Le bureau de l'Assemblée nationale que j'ai l'honneur de diriger ainsi que toute la représentation nationale suivent de près cette situation qui fort heureusement retient également l'attention du chef de l'Etat dont l'implication personnelle effective devrait favoriser la sortie de crise. Au nom de la représentation nationale et en mon nom propre, je voudrais saluer la démarche du chef de l'Etat qui a su engager dans un sursaut patriotique un dialogue salutaire avec les responsables des centrales et confédérations syndicales concernées.

Pour cette deuxième session ordinaire de l'année 2020, je souhaite attirer l'attention de tous les collègues députés sur la situation de l'école béninoise. Qu'il plaise à chaque député de faire siennes les préoccupations actuelles exprimées aussi bien par les enseignants de divers ordres que tous les autres acteurs impliqués dans le système éducatif de notre pays. Je reste persuadé que cette session offrira à l'Assemblée nationale des occasions pour s'impliquer, intervenir et assister le gouvernement dans sa marche vers l'amélioration des conditions de notre école.

Qu'il me soit donc permis de lancer un appel au sens patriotique et à l'esprit de discernement de tous les acteurs du système éducatif béninois. Tant il est vrai que les sages et éclairées réformes engagées par le gouvernement éprouvent énormément les acteurs, tant il est plus évident que c'est l'école béninoise qui en sortira in fine, modernisée et prospère.

Distingués invités,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

En souhaitant que les travaux de la présente session consacrent de nouvelles avancées pour le renforcement de notre démocratie et le mieux-être de nos populations, je réitère ma profonde gratitude à vous tous ici présents et spécialement aux Présidents d'institutions pour leur constante sollicitude. Merci de nous avoir consacré un peu de votre temps toujours précieux.

J'associe à ces remerciements nos partenaires au développement qui, malgré la crise économique mondiale aggravée par la pandémie de la Covid-19, s'efforcent de nous accompagner dans notre quête quotidienne pour la consolidation de notre processus démocratique et le développement de notre nation.

A vous aussi chers collègues, je réitère mes sentiments de profonde reconnaissance et mes sincères félicitations pour votre patriotisme et le sens du sacrifice qui vous caractérisent et vous souhaite une excellente et fructueuse session parlementaire.

Je déclare donc ouverte la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale de l'année 2020.

Vive l'Assemblée nationale !
Vive la démocratie !
Vive le Bénin !
Je vous remercie.

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction

1- Textes proposés par l'annonceur

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo
Autre localité du Bénin
Afrique/Europe /Monde
Soutien

1 mois

☐ 10.000 F Cfa
☐ 12.000 F Cfa
☐ 15.000 F Cfa

3 mois

☐ 25.000 F Cfa
☐ 30.000 F Cfa
☐ 35.000 F Cfa

6 mois

☐ 45.000 F Cfa
☐ 50.000 F Cfa
☐ 55.000 F Cfa

1 an

☐ 80.000 F Cfa
☐ 90.000 F Cfa
☐ 120.000 F Cfa
☐ 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP

(Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

☐ Chèque☐ Espèces☐ Mandat-lettre

AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INFOGRAPHIE - EVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Entretien avec la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste sur la télévision nationale Christhelle Houndonougbo parle du parrainage et des présidentielles de 2021

Lemagazine5/7Matinsdelatélévisionnationaleareçuelundi19octobre2020,laDirectricede l'Administrationde l'UnionProgressiste.Aumenu deséchanges,ChristhelleHoundonougbo aétéinterpelée sur divers sujets d'actualité au niveau de son parti Union Progressiste. Il a été question entre autre de l'opération de remise de cartes de membre aux militants sur toute l'étendue du territoire national, de la question de parrainages suivant l'arbitrage de la CÉna et du choix du candidat de l'UP pour les présidentielles de 2021. Dans une ambiance très détendue, le responsable de l'Administration de l'UP a parlé à cœur ouvert et rassuré les uns et les autres sur les réelles ambitions de l'UP pour le développement du Bénin. Appréciez avec nous la quintessence de cet entretien avec les journalistes Serge Ayaka et James Gbaguidi.



Journaliste : Votre parti, l'Union Progressiste se réclame le plus grand parti du Bénin. Il a été porté sur les fonts baptismaux en décembre 2018. C'est bien cela ?

Christhelle Houndonougbo : C'est bien cela et puis l'Union Progressiste ne se réclame pas, mais dans le Bénin d'aujourd'hui, l'Union Progressiste est le plus grand parti politique du Bénin.

Avec un peu moins de 50 députés à l'Assemblée nationale et un peu plus de 42 maires, c'est bien cela ?

C'est bien cela.

Combien sont-ils finalement les membres de l'Union Progressiste aujourd'hui ?

Aujourd'hui, nous avons dans notre base de données, environ 500.000 béninois et béninoises qui se sont inscrits et qui ont adhéré à l'Union Progressiste.

On a constaté depuis quelques semaines, la délivrance des cartes de membre. Pourquoi vous avez décidé d'estampiller tous les membres de l'Union Progressiste ?

Vous savez que en fait l'Union Progressiste, dans sa marche vers un parti d'envergure nationale, dans sa marche vers un parti qui va aux élections et qui gagne, qui va à la conquête de pouvoir et qui gagne le pouvoir et l'exerce, bien entendu, l'Union Progressiste doit passer par certaines étapes. Ces étapes lui permettent de consolider ses bases, de consolider ses acquis. C'est dans ce cadre qu'au niveau de l'Union Progressiste, nous sommes en train de faire le point de notre base de données et de voir combien de béninoises et de béninois nous font confiance, les immatriculer pour que cela prouve que tel ou tel est militant de l'Union Progressiste. C'est dans cet exercice que nous sommes et nous le ferons pendant deux semaines sur l'ensemble du territoire national. Pourquoi vous avez besoin forcément d'estampiller les militants ?

Je disais tantôt qu'il fallait qu'on identifie nos militants et nos militantes. Ce n'est pas que nous avons peur qu'ils s'en aillent mais, un parti sérieux qui se construit et qui se consolide doit pouvoir savoir combien sont ses militants. C'est la première raison de notre action. La deuxième raison, nous voulons fidéliser nos militants, nous voulons instaurer une confiance entre le militant et son parti. La troisième raison qui justifie cette opération, c'est que l'Union Progressiste engage le processus de mise en place des instances exécutives de ses structures de base, à savoir les cellules, les sous-sections et les sections.

Donc, sans cela, nous ne pouvons pas le faire. Nous avons besoin d'avoir une liste électorale en notre sein pour aborder dans la transparence totale au sein donc du parti, la mise en place de ces structures. Pour un parti qui se veut grand, c'est une étape cruciale. C'est d'ailleurs une étape difficile et si nous ne savons pas aborder cette étape,

nous pouvons créer des problèmes au niveau donc de nos bases. Ces précautions pour faciliter la tâche à nos comités communaux, à nos coordinations départementales, il est question que nous puissions estampiller, et comme vous l'avez dit, immatriculer nos militants qui, en fait, en adhérant, en recevant leur carte et en payant leur droit d'adhésion, ils ont droit systématiquement de participer aux assemblées générales qui nous permettent d'avoir les instances dirigeantes de nos structures de bases.

Y-a-t-il des gains pour un militants qui dispose de sa carte de membre ?

Absolument. Le militant qui adhère, qui a sa carte de membre a déjà un avantage, l'avantage de participer aux élections à la base, ensuite, de pouvoir prendre des décisions ou de pouvoir être associé aux décisions prises par le parti. Aujourd'hui à l'Union progressiste, après cette étape, nous irons aux assemblées générales, il sera question pour nos militants de participer à la mise en place des instances supérieures du parti en commençant donc par la base. Chaque militant, qu'il soit le Président du parti Bruno Amoussou ou qu'il soit Christhelle Houndonougbo, Directrice Administrative du parti, ne peut accéder aux instances dirigeantes du parti sans passer par la base. C'est pour consolider le parti, maintenir le parti quelle que soit la situation, que le militant à la base sente que sa décision ou son point de vue est pris en compte dans la gestion du parti.

Les partis politiques généralement par le passé, utilisaient les cartes de membre comme étant des moyens pour leurs membres d'accéder à des fonctions politiques ; c'est-à-dire que si quelqu'un n'est pas membre d'un parti qui est au pouvoir et qu'il ne peut pas le prouver, on ne lui accorde pas un poste de responsabilité. Est-ce que le fait de donner des cartes de membre aujourd'hui n'est pas également une façon de faire un peu de pression sur des personnes qui restent un peu en marge du parti pour obtenir non seulement des postes de responsabilité au sein du parti mais aussi au sein des structures de l'Etat ?

Non pas du tout. Ce que nous faisons, ce n'est pas pour faire pression politique sur qui que ce soit dans le pays. C'est d'abord pour faire une pression à l'interne sur nous-mêmes par rapport à notre appartenance, notre fidélité à notre parti. La carte permet aussi aux membres du parti de se reconnaître. Dès que nous sommes ensemble, nous pouvons exhiber notre carte de membre pour dire que nous sommes progressistes. Quand nous le faisons, c'est pour consolider le parti, c'est pour permettre au parti politique d'identifier ses militants et ses militantes. La carte ne donne pas accès à un emploi. La carte ne donne pas accès à une nomination. Mais, un militant engagé qui a sa carte et qui participe aux activités du parti, qui a les compétences requises, peut être proposé par son parti pour accéder à des postes politiques. Personne ne nous reprochera cela. Mais, systématiquement, ce n'est pas une carte, ce n'est pas un sésame qui nous donne droit à un emploi ou à un poste politique, mais, pour être membre et reconnu comme tel.

Donc il n'y a pas de membres sympathisants ?

Non ce n'est pas ça. Au niveau de l'Union Progressiste aujourd'hui, nous sommes en train de consolider notre base de données en ce qui concerne les membres qui ont adhéré et qui ont leur carte de membre. L'autre étape pour nous, forcément, c'est que nous aurons des membres sympathisants. Et ils sont peut-être plus nombreux que les membres adhérents. Nous allons

nous occuper de ces gens-là (membres sympathisants ndlr).

Ces personnes auront aussi certainement leur carte, mais carte de membre sympathisant du parti pour qu'on puisse reconnaître qui est membre adhérent et qui est membre sympathisant. Nous sommes dans une construction et nous allons continuer et avancer pour avoir un parti qui fasse la fierté de chaque béninoise et de chaque béninois qui accepte d'adhérer mais aussi des béninois qui même état hors de l'Union Progressiste, soient fiers d'avoir dans leur pays, un parti qui se construit et qui s'engage.

Vous faites rêver avec ces perspectives là ; on a l'impression d'aller vers des partis comme ceux des français, comme le parti socialiste ou le parti les républicains en France où on peut participer aux instances dès qu'on est membre adhérent et voter pour celui qui dirige le parti au plus haut niveau. Est-ce que vous avez en perspectives dans les mois et années à venir de faire élire le président de l'Union Progressiste par les membres qui auront ainsi leur carte ?

C'est ce que j'ai signifié tout à l'heure en disant qu'il n'y aura plus de générations spontanées à la tête des instances dirigeantes de notre parti. Nous aurons des militants qui auraient commencé leurs expériences à la base pour aller au sommet. Je pense que c'est en le faisant que nous allons réussir l'enracinement de nos partis politiques dans notre pays. Tant que nous ne permettrons pas à la base d'élire les dirigeants du parti, nous aurons toujours des problèmes. Les statuts de l'Union Progressiste ont prévu que la mise en place des instances parte en réalité de la base. Et puisque vous l'avez signifié tout à l'heure, nous sommes nés en 2018 et depuis lors, nous travaillons pour la construction donc du parti. Nous travaillons pour respecter les statuts et règlement du parti. Nous travaillons pour ancrer notre parti dans le quotidien des béninois en les encourageant, en les amenant vers les décisions, à prendre eux-mêmes les décisions qui concernent leur parti. C'est ce que nous faisons et nous allons rester dans l'effort. Je crois que d'ici quelques années, nous constaterons qu'au Bénin, il y a des partis bien organisés, bien structurés. Certainement que ce ne serait pas seulement l'Union Progressiste qui serait ce parti dont rêve chacun de nous, mais qu'il y aura d'autres aussi qui se mettront au travail pour que nous puissions avoir des partis politiques qui sortent et qui parlent au nom des béninoises et des béninois, des partis qui en réalité interviennent pour que nous puissions travailler et développer ce pays et que nous arrêtons déjà avec les querelles. Il faut que nous nous engagions vers des partis politiques qui participent au débat politique, au débat de développement de notre pays.

Est-ce que dans cette perspective, vous êtes consciente, madame la directrice de l'administration de l'UP, qu'à l'occasion des élections à l'interne, vous pourriez éventuellement ne plus être à cette fonction-là, ne plus être à un poste de responsabilité au sein du parti alors que dans votre posture actuelle, vous avez des avantages au sein du parti que vous pourriez perdre ?

Écoutez, nous construisons l'Union Progressiste avec ses membres. Tout à l'heure, en montrant qu'aujourd'hui, c'est le militantisme qui est l'élément clé, le militant se met à la disposition du parti, nous ne construisons pas l'Union Progressiste en faisant miroiter les avantages aux uns et aux autres. Et aujourd'hui, à l'Union Progressiste, il y a plus de bénévolat. Nous avons une trentaine de commissions, de comités, de groupes de travail aujourd'hui à l'Union Progressiste sans pour

autant leur payer un franc pour ce qu'ils font. Nous privilégions le bénévolat, le volontarisme de chacun pour la construction du parti. Bien entendu que l'Union Progressiste aujourd'hui, a deux structurations. Il y a la structure administrative et la structure politique. Et au niveau de la structure administrative, le parti se doit de mettre les moyens à disposition pour que nous puissions structurer le parti et que le parti vive administrativement.

Mais, si aujourd'hui, je suis dans une position où le parti met certainement des moyens à ma disposition pour que je puisse faire le travail et que demain je quitte, comprenez que celui qui viendra après moi bénéficiera donc de ces avantages. Personne n'est indispensable au niveau donc du parti bien qu'étant engagé, vous pouvez vous retrouver dans d'autres positions. En tout état de cause, ce n'est pas le gain immédiat que nous visons. En tout cas, en ce qui me concerne, ce n'est pas le gain immédiat qui fait ma préoccupation. Ma préoccupation, c'est avoir une satisfaction morale d'avoir participé à la construction d'un idéal, de faire rêver les béninois et les béninoises. C'est pour cela nous sommes à la tâche.

On sait que les partis politiques, c'est la conquête du pouvoir et pour 2021, est-ce déjà joué pour vous ?

A l'Union Progressiste, vous devez constater que depuis quelques mois, nous allons par étape. Nous sommes dans un processus à l'Union Progressiste et chaque membre, chaque dirigeant de l'Union Progressiste vous dira que nous travaillons pour pouvoir aborder avec sérénité, les élections de 2021 et les gagner. Et pour les gagner, nous devons travailler. Même la remise des cartes de membre, la fidélisation et l'immatriculation de nos membres participe aussi aux résultats des élections de 2021. Comme je l'ai dit tantôt, laissez le temps à l'Union Progressiste d'arriver à une étape où elle peut vous dire : voilà, nous avons déjà mis les bases, voilà notre candidat et nous nous engageons pour la victoire en 2021.

Est-ce que cela veut dire que jusqu'à présent, vous ne connaissez pas votre candidat ?

Ce ne serait pas juste de nous dire que nous ne connaissons pas notre candidat. Ce n'est pas parce que nous connaissons que nous dirons systématiquement voilà notre candidat. Nous avons des réglages à faire. Nous avons notre politique que nous devons finaliser et c'est sur la base de cette politique-là, que nous identifions, que nous confirmons que voilà le candidat qui peut porter donc la politique sociale de l'Union Progressiste. Ne vous en faites pas, l'Union Progressiste, étant le plus grand parti, la plus grande formation politique de notre pays, ne peut pas ne pas avoir un candidat et participer aux élections de 2021.

A ce propos, la question du parrainage se pose avec beaucoup d'acquittement. Est-ce que vous allez donner une consigne aux membres du parti qui sont de potentiels parrains pour porter un candidat ?

Non, le problème du parrainage ne se pose plus dès lors que la CÉna qui est l'instance qui s'occupe de l'organisation des élections nous a déjà donné son point de vue par rapport au parrainage. Je pense que nous l'avons compris.

Allez-vous laisser vos parrains choisir leurs candidats ?

En fait, ce que la CÉna a voulu faire à ma compréhension, la CÉna a mis et élus, et partis politiques face à leur responsabilité. Etant donné que les élus font partie d'un parti politique puisqu'ils ont été présentés par un parti politique, nous ne

demandons pas que les partis politiques exercent une pression sur eux par rapport au parrainage. Mais, nous sommes dans un système, le système partisan, qui veut que les partis soient plus forts, mais aussi que nous sommes dans un virage aujourd'hui, nous sommes dans une transition qui nous demande un peu plus de souplesse. Je pense que c'est cette souplesse qui s'affiche à travers cette forme de parrainage que nous voulons en réalité expérimenter pour les élections de 2021.

Qu'est-ce que vous comprenez par la souplesse dont vous parlez ?

Quand nous prenons la loi sur le parrainage, c'est vrai que l'interprétation actuelle, peut-être, ne convient pas à certains personnes qui, juridiquement, se disent ce que nous voulons faire n'est pas soutenable. Mais, au plan politique, nous pensons que cela peut être soutenable. Nous sommes dans une transition où il faut laisser que nous allions aux élections de façon apaisée. Donc, nous pouvons toujours l'essayer. Mais, qu'on le veuille ou non, un élu au sein de son parti politique, pour la consolidation du parti, pour le respect même que l'élu a pour son parti, certainement que l'élu informera tout au moins son parti politique qu'il parraine tel ou tel candidat.

Au sein du parti, peut-on dire non à un élu par rapport à tel ou tel candidat ?

Pour l'instant, l'Union Progressiste n'est pas dans cette position de refus de parrainage à ses élus.

Donc tout peut arriver ???

Non. C'est surtout ça que nous devons refuser dans une république qui se construit. Tout ne doit pas arriver dans une république qui se veut respectueuse des textes et qui s'engage dans le développement. Ce «tout» dont vous parlez doit être encadré.

Quelle va être la suite du processus ?

La suite du processus, vous devez le constater, c'est que le relais est pris par nos départements. Nos coordinations départementales font le lancement au niveau des départements du Bénin. A l'Union Progressiste, nous avons treize départements politiques au lieu de douze départements au plan administratif. Quatre départements l'ont déjà fait la semaine dernière. Par la suite, les comités communaux prendront le relais, ensuite les arrondissements jusque dans les villages pour la remise de ces cartes de membre. Cette opération nous permettra de corriger et de mettre à jour, notre fichier central. Nous allons continuer les enregistrements en ligne.

Au finish, c'est pour organiser avant la fin de l'année, les assemblées générales au niveau de nos cellules de base pour remonter jusqu'au niveau communal.

Ça veut dire que, désormais, pour participer aux assemblées générales, si un militant ne présente pas sa carte de membre, il ne passe pas ?

Pour les assemblées générales au niveau de la base, il faut présenter sa carte de membre. Ce qui suppose que vous faites partie de la liste électorale et vous pouvez participer à ces assemblées générales. Mais, à toutes les activités du parti, tous les membres, que vous soyez adhérents ou sympathisants, vous participez aux activités de l'Union Progressiste. Mais, les activités qui donnent droit et pouvoir aux électeurs, vous devez présenter votre carte.

Merci Christelle Houndonougbo.

C'est moi.

Transcription : Olivier HOUENOU

PROMOTION DE L'EXCELLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

LA FONDATION GANDAHO THIERRY PRIME LES MEILLEURS AUX EXAMENS NATIONAUX SESSION 2020

La Fondation GANDAHO THIERRY qui s'investit dans la promotion de l'Excellence dans le domaine de l'éducation au Bénin a encore fait des heureux. Dans la soirée du jeudi 22 octobre 2020, à l'hôtel AZALAÏ de Cotonou, elle a honoré ce qui est devenu une tradition, en procédant à la cérémonie de remise de prix aux cinq (05) premiers des examens nationaux. Il s'agit du Certificat d'Etudes Primaire (CEP) et le Baccalauréat de la session unique 2020. Ils sont donc 10 lauréats à partir de la cérémonie, chacun avec Attestation de Mérite et un chèque de 250 000 FCFA par tête pour l'examen du CEP et 1 000 000 FCFA pour le Baccalauréat.



La cérémonie s'est déroulée en présence de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Madame Eléonore LADEKAN YAYI et du promoteur, monsieur Thierry GANDAHO, qui a trouvé sa façon à lui d'accompagner les actions du Président Patrice TALON pour ce qui relève de la promotion de l'Excellence au Bénin.

Pour mémoire, la première édition organisée en 2019, avait permis d'offrir des billets d'avion aux 5 premiers au baccalauréat qui ont eu le privilège de visiter de nombreux sites touristiques en France. Il était prévu pour l'édition 2020 une visite guidée de la Maison Blanche au profit des lauréats, mais la pandémie de la Covid-19 a modifié l'objectif initial.

La Fondation THIERRY GANDAHO qui intervient dans plusieurs domaines, intimement attaché à son engagement pour une éducation de qualité au Bénin, a initié ce prix de l'excellence qui sanctionne depuis peu chaque année scolaire, dans le but de susciter une saine émulation au sein de la jeunesse, particulièrement et motiver les générations montantes à prendre la barque de l'Excellence. Elle le fait consciente de ce que, selon Nelson Mandela : «l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde».

Les lauréats et leurs représentants pour ceux absents pour admission au Lycée des Jeune Filles de Natitingou, au Prytanée Militaire de Bembèrèkè, ou en voyage, très émus de l'honneur de prendre part à cette cérémonie ont félicité le promoteur Thierry GANDAHO pour son sacrifice, son esprit de partage, et son engagement aux côtés de la jeunesse, avant de prendre l'engagement de persévérer sur le chemin de l'Excellence.

Discours Président THIERRY GANDAHO
Madame la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Monsieur le Représentant du Ministre des Enseignements maternel et Primaire
Chers lauréats, chers parents et chers invités Béninois de la diaspora que je suis, je ne cesse de me poser la question de savoir : de quelle manière je peux soutenir les nombreuses actions de développement du chef de l'Etat, son excellence Patrice Talon et celles de son gouvernement ? J'ai décidé d'intervenir dans la promotion de l'excellence dans le secteur de l'éducation, car c'est

dans ce secteur que commence le développement. Aucun pays au monde ne peut se développer sans un secteur éducatif performant. Madame la ministre, soyez fière de la bonne œuvre que vous accomplissez aux côtés du Président de République, son Excellence Patrice Talon. Chers lauréats, je vous exhorte à maintenir le cap pour la suite de vos études. Chers parents, je sais que ce n'est pas facile de faire face aux charges scolaires de nos enfants mais je veux que vous sachiez que dépenser pour l'école de ses enfants, c'est le meilleur investissement de la vie. Merci infiniment Madame la Ministre pour le soutien et l'accompagnement. Félicitations aux lauréats et beaucoup de courage à vous, chers parents de lauréats ; chers invités, Je vous remercie

Discours porte-parole de la fondation Abd'el khader ACHIROU

Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Monsieur le représentant du ministre des enseignements maternel et primaires
Distingués invités en vos rangs ; grades et qualités

Nous vous souhaitons la bienvenue à cette salle de l'hôtel Azalaï

Merci d'honorer de votre présence cette cérémonie de remise de prix aux meilleurs élèves aux examens nationaux du CEP et du Baccalauréat session 2020.

Intimement très attaché à son engagement pour une éducation de qualité au Bénin ; la Fondation GANDAHO THIERRY a initié ce prix d'excellence afin de susciter une saine émulation au sein des apprenants. Ainsi pour la première édition en 2019 ; les cinq premiers au BAC ont bénéficié tous frais payés d'un voyage touristique d'une semaine en France. De nombreux sites et monuments ont été visités et les jeunes méritants en ont gardé de très bons souvenirs.

Et comme l'indique un adage de chez nous ; il n'y a jamais un sans deux. Et donc, nous voilà ce jour réuni pour la deuxième édition du Prix de l'Excellence édition 2020. Nous aurions bien voulu rééditer un exploit similaire à celui de l'année dernière ; en envoyant aux Etats Unis les lauréats de cette année avec à la clé une visite guidée à la maison blanche. Mais hélas ! Le corona virus en a décidé autrement et a bouleversé tous les agendas.

La fondation Gandaho ; est active au Bé-

nin depuis plusieurs années et présente dans plusieurs domaines. En témoignent ses actions caritatives et sociales dans les orphelinats et les centres de formation. A la Fondation GANDAHO nous avons initié un Programme d'octroi de crédits aux plus pauvres, et aux femmes. Nous finançons aussi, les projets porteurs d'avenir et d'espoir pour les jeunes. Aussi nous soutenons les artisans pour des stages de perfectionnement à l'étranger.

Et c'est le moment de vous annoncer qu'une série d'actions sociales seront entreprises

par la fondation dans les tous prochains jours pour apporter de la joie dans les cœurs. C'est le lieu de remercier le président de la fondation éponyme monsieur GANDAHO THIERRY que je vous prie d'ovationner s'il vous plait

Nos remerciements vont aussi en direction de toute l'équipe qui l'accompagne pour la réalisation des projets

Merci de votre attention et que vivent les initiatives qui apportent du réconfort à la jeunesse estudiantine et au couche vulnérables !

ALLOCATION DE MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Mesdames et Messieurs les membres des cabinets ministériels des 03 ordres d'enseignement ;
Monsieur le Promoteur de la Fondation GANDAHO ;
Chers lauréats de la deuxième édition ;

Chers parents ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais souhaiter à tous la chaleureuse bienvenue dans cette somptueuse salle de Azalai hôtel.

Je voudrais ensuite remercier et féliciter notre compatriote, Mr. Thierry GANDAHO, promoteur du prix d'excellence qui porte d'ailleurs le nom de sa fondation, pour le choix porté sur notre secteur, notamment dans le cadre de la promotion de l'excellence en milieu scolaire et universitaire.

Après la première édition qui fut consacrée par un voyage d'agrément d'une semaine tout frais compris en France pour les 05 premiers toutes filières confondues au baccalauréat 2019, nous voici cette année présents à un deuxième rendez-vous de la célébration de l'excellence dans le secteur éducatif.

Il me plaît à cet effet de saluer à sa juste valeur cet objectif noble dans un secteur pour lequel, le Gouvernement de son excellence, le Président Patrice Talon, consent d'énormes investissements.

En effet, en décidant depuis l'année dernière, de récompenser les meilleurs aux examens nationaux, vous suscitez là une saine émulation au sein de la communauté scolaire.

Malheureusement, l'avènement de la pandémie de la COVID-19 ne vous a pas permis de rééditer, suivant la même forme, la récompense à remettre aux lauréats de la deuxième édition. Toutefois, cela n'a point émoussé votre générosité.

En effet, des enveloppes financières d'un million (1.000.000) de francs CFA et de deux cent cinquante mille (250.000) francs CFA, seront gracieusement remises respectivement aux meilleurs de 5 différentes séries du baccalauréat session 2020 et aux 5 meilleurs du CEP 2020.

M. Thierry GANDAHO, Merci pour cette magnanime contribution à la promotion de l'excellence. Nous vous encourageons à continuer dans cette dynamique en multipliant de telles initiatives. Je vous rassure de ce que je me ferai l'agréable devoir de rendre compte à qui de droit.

Chers lauréats et parents,

Tout en vous présentant à nouveau mes vives félicitations, je voudrais souhaiter que vous fassiez un très bon usage des dons que vous offre la fondation GANDAHO. Ces dons pourront-être utilisés pour le financement de la suite de vos études. Quant à vous

Chers parents, ce geste de générosité de M. Thierry GANDAHO, est un coup de main en guise d'assistance aux nombreuses et multiples dépenses inhérentes aux études de vos enfants.

Une fois encore Merci à la fondation GANDAHO et félicitations aux lauréats.

Je vous remercie

Vive la promotion de l'excellence en milieux scolaire et universitaire ;

Vivent les talents béninois ;

Vive le BENIN Révélé ;

Je vous remercie pour votre aimable attention.

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 23 AOUT 2020

NOTE D'INFORMATION N° 195/20/SBEE/DG/DEH

Objet : Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID 19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'assouplir la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du cordon sanitaire ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour compter du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures barrières strictes depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra servir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Bien, il est souhaité que le contrôle strict l'entrée dans les locaux de la SBEE, est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne puisse y avoir accès.

L'attaché du présent avis fait des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.



Destinataires :
- PCA
- DG
- Directeur Central
- Directeur Régional - Chef Régional
- Chef Centre - Chef Service - Chef d'Agence
- Secrétaires Générales de l'ensemble PCA

Message SBEE COVID-19

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 23 AOUT 2020

NOTE N° 195/20/SBEE/DG/DEH

COMMUNIQUE

La Société Béninoise d'Énergie Électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la menace du COVID 2019. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné.

Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité.

Elle rassure, des dispositions subséquentes prises pour sécuriser aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encaissements sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale exhorte et encourage ses clients à prioriser leurs opérations d'achat de crédit pour compteurs à prépaiement, via les réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute sécurité pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de rassemblement.

La Direction Générale de la SBEE compte sur sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites.

Chaque client compte pour la SBEE. Protégeons les autres en nous protégeant. La SBEE des hommes à votre service.

Le Directeur Général
Jacques PARADIS

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA
R.C. COTONOU N° 12345
N° IFU 1234567890123

S.B.E.E.
Direction Générale

Adresse : Avenue du Commerce, Cotonou 10000
Tél : 21 21 21 21 21
Téléfax : 21 21 21 21 21

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 23 AOUT 2020

NOTE N° 195/20/SBEE/DG/DEH

COMMUNIQUE

Sensibilisation sur les mesures de sécurité en saison pluvieuse et en cas d'inondation (1^{ère} partie)

La saison pluvieuse est la période au cours de laquelle les cas d'électrocution et d'électrisation se multiplient, du fait des phénomènes de foudre, d'humidité et d'inondation. Pour préserver son aimable clientèle de ces accidents, la SBEE porte à la connaissance de tous, les mesures de sécurité suivantes :

- 1- Eviter de s'approcher ou de rester sous les poteaux électriques quand il pleut ;
- 2- Eviter de se promener avec un parapluie à bout pointu en métal pendant la pluie ;
- 3- Eviter de rester sous les arbres pendant la pluie ;
- 4- S'éloigner des fils électriques tombés et en informer immédiatement le service d'entretien de la SBEE ;
- 5- Ne pas permettre aux enfants de jouer sous une grue électrique ;
- 6- En cas d'électrocution, couper le courant au disjoncteur et appeler les secours au numéro 118.

La SBEE à votre service 24h / 24

Le Directeur Commercial
M. A. D. D. D. D.

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA
R.C. COTONOU N° 12345
N° IFU 1234567890123

S.B.E.E.
Direction Générale

Adresse : Avenue du Commerce, Cotonou 10000
Tél : 21 21 21 21 21
Téléfax : 21 21 21 21 21

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 23 AOUT 2020

NOTE N° 195/20/SBEE/DG/DEH

COMMUNIQUE

Sensibilisation sur les mesures de sécurité en saison pluvieuse et en cas d'inondation (2^{ème} partie)

La saison pluvieuse est la période au cours de laquelle les cas d'électrocution et d'électrisation se multiplient, du fait des phénomènes de foudre, d'humidité et d'inondation. Pour préserver son aimable clientèle de ces accidents, la SBEE porte à la connaissance de tous, les mesures de sécurité suivantes :

- 1- Eviter de manipuler les appareils électriques sous les nuages orageux, au point noir du ciel (orage) ;
- 2- Eviter de rester sous les poteaux électriques et les fils électriques pendant la pluie ;
- 3- En cas de marée des eaux de pluie dans vos installations, couper l'électricité au disjoncteur ;
- 4- En temps d'orage, éviter l'utilisation des équipements électroniques des entreprises de télécommunication sur le toit de votre maison ;
- 5- En cas d'inondation, couper le courant au disjoncteur et appeler les secours au numéro 118.

La SBEE à votre service 24h / 24

Le Directeur Commercial
M. A. D. D. D. D.

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA
R.C. COTONOU N° 12345
N° IFU 1234567890123

S.B.E.E.
Direction Générale

Adresse : Avenue du Commerce, Cotonou 10000
Tél : 21 21 21 21 21
Téléfax : 21 21 21 21 21

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 23 AOUT 2020

NOTE N° 195/20/SBEE/DG/DEH

COMMUNIQUE

La Société Béninoise d'Énergie Électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la menace du COVID 19. Face à cette pandémie, le Gouvernement recommande au peuple béninois le respect strict des mesures d'hygiène. La SBEE ne saurait déroger à ses règles qui sauvent des vies. C'est pourquoi, elle rappelle que les dispositions prises sont toujours en vigueur et exhorter la clientèle, les institutions, le personnel et tous usagers, à s'y conformer :

- de respecter les mesures d'hygiène à la Direction Générale, dans les agences et lieux de travail notamment, l'assainissement du système de drainage des eaux à l'entrée et en sortie en utilisant une solution hydrochlorique ;
- de la prise systématique de température ;
- de la formation et la sensibilisation des agents d'entretien pour le nettoyage régulier des espaces et objets divers (poignées de portes, boutons d'ascenseur, cage d'escaliers, sols, toilettes, etc.) ;
- de la réduction des réunions physiques au profit des réunions par audio ou vidéo conférence et du télétravail ;
- de la limitation des accès aux bureaux de la Direction Générale et des agences à nos personnes extérieures non employées.

Enfin, et afin d'éviter le contact des factures en cette période de pandémie, la SBEE rappelle que ses services sont ouverts aux opérations de paiement de factures et que le paiement électronique fonctionne en continu. Elle invite donc ses clients à se rapprocher de ses guichets en toute sécurité ou les disponibilités sont prises à son effet.

Protégeons nous et protégeons les autres pour vaincre ensemble la COVID-19.

La SBEE, à votre service 24h/24.

Le Directeur Général
Jacques PARADIS

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA
R.C. COTONOU N° 12345
N° IFU 1234567890123

S.B.E.E.
Direction Générale

Adresse : Avenue du Commerce, Cotonou 10000
Tél : 21 21 21 21 21
Téléfax : 21 21 21 21 21

COMMUNIQUE

La Direction Régionale Littoral 1 de la Société Béninoise d'énergie Électrique SBEE informe son aimable clientèle de Fidjrosse et environ, que suite à la grosse pluie qui s'est abattue sur la ville de Cotonou et environs hier nuit, elle a perdu un transformateur de puissance 400KVA.

Conséquence, des perturbations sont enregistrées dans la fourniture de l'énergie électrique dans la zone de Fidjrosse et environ depuis hier nuit. Les travaux de remplacement de ces équipements sont en cours.

La SBEE Littoral 1 rassure son aimable clientèle que d'ici peu tout le monde sera alimenté dans la zone concernée.

La SBEE du Littoral 1 présente toutes excuses à son aimable clientèle et la rassure de sa disponibilité pour le service.

La SBEE, des Hommes à votre service 24h/24.

Le Chef d'Exploitation Littoral 1

Thomas GODOUI

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 23 AOUT 2020

NOTE N° 195/20/SBEE/DG/DEH

COMMUNIQUE

CHERS CLIENTS,
PAYEZ VOS FACTURES À BONNE DATE. LE RECOUVREMENT DES IMPAYÉS DÉMARRE LE LUNDI 03 AOÛT 2020.
MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION.

LA DIRECTION RÉGIONALE DU LITTORAL 1

La SBEE, des Hommes à votre service 24h/24. www.sbee.bj

SOCIÉTÉ

Album Photos Cérémonie d'excellence Thierry GANDAHO

